Par ledit Soixante quinze Mr Louis Vy jour de
octobre apres midy ala ville de Saint Jean Baptiste Pierre
Angel Fouly Lieut. Civil et Criminel de la Ville
quand deux Bourgeois dans leur Magasin Sy trouvay
et les Parties jouant et Chancyant lequell
Sieur Bazyn de la Croisette obtient a noble homme et Sieur
Jean et Veuve de Maguisadier ayant de la Jeune et Sieur Ar
bourin Conj. Mr et Jeanne Jean par lesquels et obligent
ensemble par les Bazyn mary et obligeant et Professant ayant offert
de payer Cinq Cent livres Tournois ayant Cinq Cent
Soixante livres Tournois Cy Sr et Veuve
ego exonerer et faire quittance et mary quitt. lesdt
Sieur obligeant a approuvé et Ratifier ensemble que Ca
Jean ayant les Sieurs et Mr Jeanne et des Sieurs
Jean et Sieur Jean et Sieur Effier, lesquels Jeanne
Soll. approuvé Jeanne ensemble et Sieur Sr Cousin Jean mary
a jamais de lesquel Sieur Effier lesquels ensemble leg. ainsi
accordé gratuitement elle ayant Consideration ou avant
a elle ~~[illegible]~~ Jeanne ayant Jean lesquels et Ordonné
Jeanne ayant de obligé et faire de jour ordre
Voller de Ary et faire Jean Chez Effier
et Ville Fouly ayant Sr et Veuve de Effier
Bernard Sieur Jean a Vey et la Jeanne Jean
Jean Jeanne Ary Cy obligé et reçu et
Pour Soixante dix Livres ayant Sr

Champanier

Champanier

Pierre Jean Vien bon enfans de village de Pourrieres paroisse

Nabuchodonosor Roy de Babilonne fit faire une